

# Réunions d'hiver en viticulture

Office cantonal de la viticulture  
Février 2021

# Plan de la présentation

- Rétrospective de la saison écoulée et perspective
- Projets viticoles
- Préparation de la saison 2021
- Infos concernant les OAS
- Infos concernant l'Office de la viticulture
- Politique vitivinicole

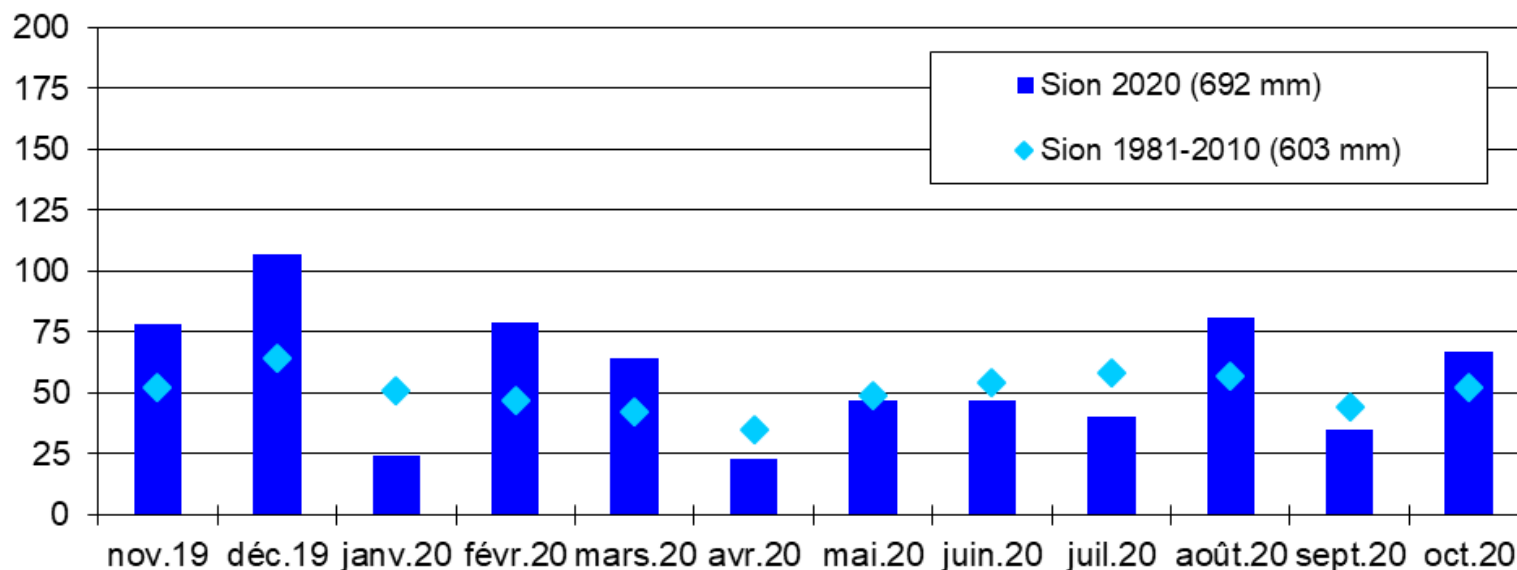


# Conditions climatiques 2020

## ■ Précipitations avril - septembre à Sion

- **En 2020: 273 mm (92% de la norme de 30 ans)**
- **Norme de 30 ans: 297 mm**

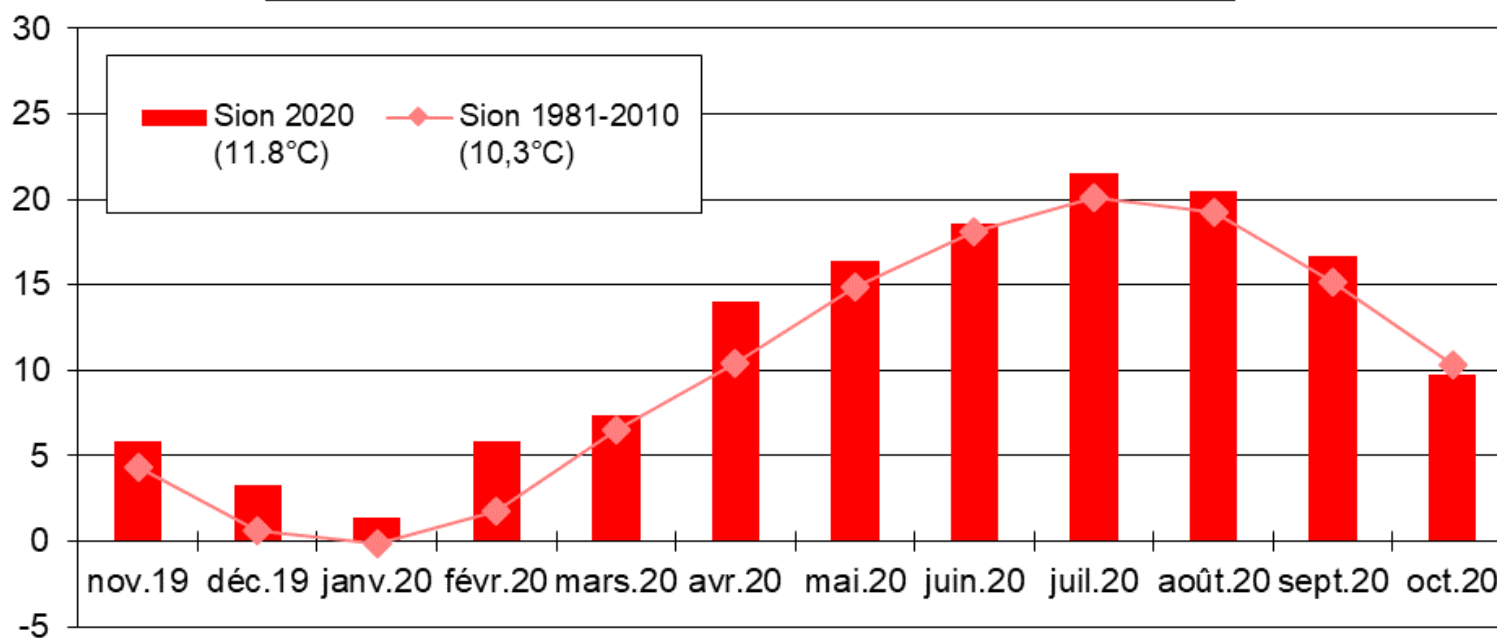
Précipitations mensuelles en mm, nov 19 - oct 20  
*Monatliche Niederschläge (mm)*



# Conditions climatiques 2020

- Températures moyenne avril – septembre à Sion
  - **En 2020: 18.0 °C (+ 1.6 °C de la norme de 30 ans)**
  - **Norme de 30 ans: 16.3 °C**

Température moyenne mensuelle, nov 19 - oct 20  
*Mittlere Monatstemperatur*



# Phénologie

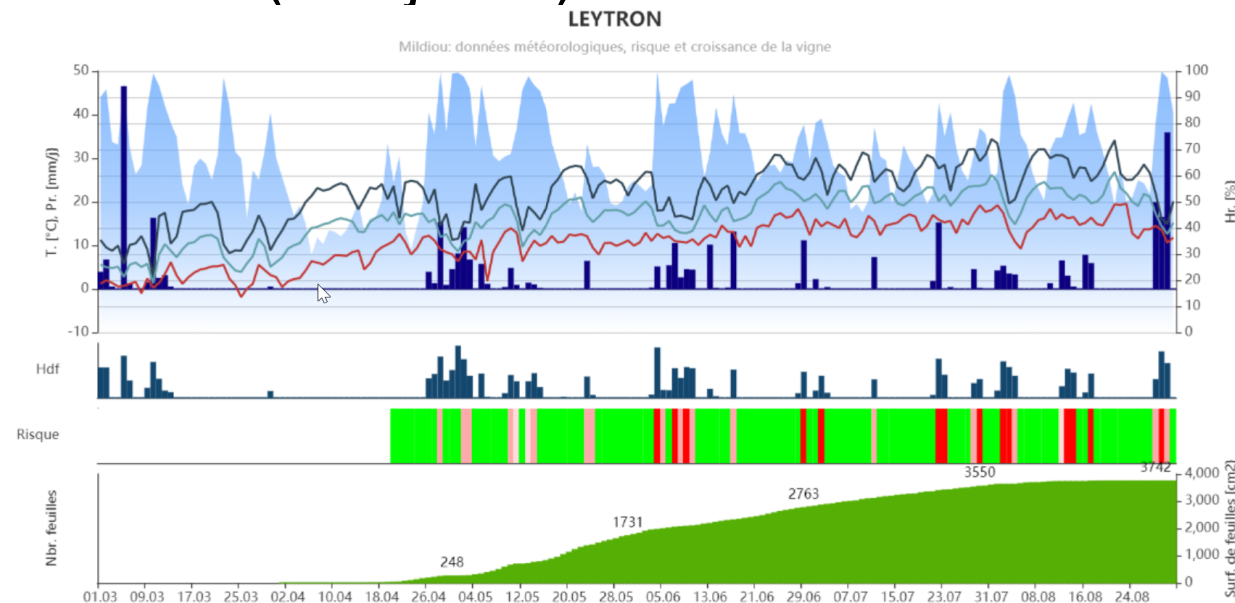
## ■ Développement du Chasselas à Châteauneuf

Stade phénologique	2020	Moyenne 2011-2019	Différence p. rap. à moy.
 <p>Pointe verte 09 (C)</p>	8 avril	11 avril	- 3 jours
 <p>Début floraison 61</p>	23 mai	3 juin	- 11 jours
 <p>Fin de la floraison 67-69</p>	3 juin	11 juin	- 8 jours
 <p>Début véraison 81 (M)</p>	15 juillet	28 juillet	- 13 jours
Ouverture officielle des vendanges	11 septembre	19 septembre	- 8 jours



# Mildiou

- Printemps secs (mars-avril)
- 1ères infections secondaires apparues localement (Fully, Chamoson, Leytron) aux alentours du 20 mai
- Episodes pluvieux durant la floraison nécessitant une protection sans faille
- Forte pression localement (dès juillet)



# Oïdium

- Fort risque d'infection en raison de conditions météorologiques favorables
  - Nuits fraîches, rosée matinale
  - Journées chaudes et orageuses
- 1<sup>er</sup> symptômes observés dès fin juin



# Pourritures

## ■ Pourriture grise

- Foyers localisés sur cépages sensibles, peu dégrappés et mal aérés dans la zone des grappes et/ou parcelles atteintes d'oïdium

## ■ Pourriture acétique

- Localisée aux cépages/parcelles sensibles
- Favorisée par l'importante présence de guêpe observée dans le vignoble
  - Filets à maille fine contre *Drosophila suzukii* également efficace contre les guêpes

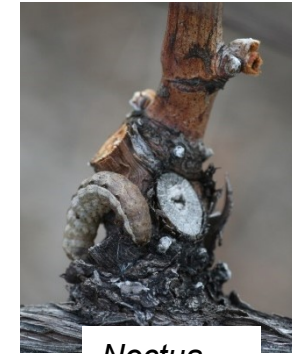




# Ravageurs

## ■ Boarmie et noctuelle

- Dégâts d'intensité et de répartition variable
- Dans les endroits fréquemment atteints, surveillance active dès le gonflement des bourgeons



*Noctua comes*



*Phlogophora meticulosa*

## ■ Acariose

- Faible dégât dû à un développement rapide de la vigne

## ■ Vers de la grappe

- Aucun dépassement de seuil enregistré, ni dans les secteurs en confusion (diffuseurs classiques ou checkmatte puffer), ni dans les secteurs hors confusion
- Vol de 2<sup>ème</sup> génération de faible intensité

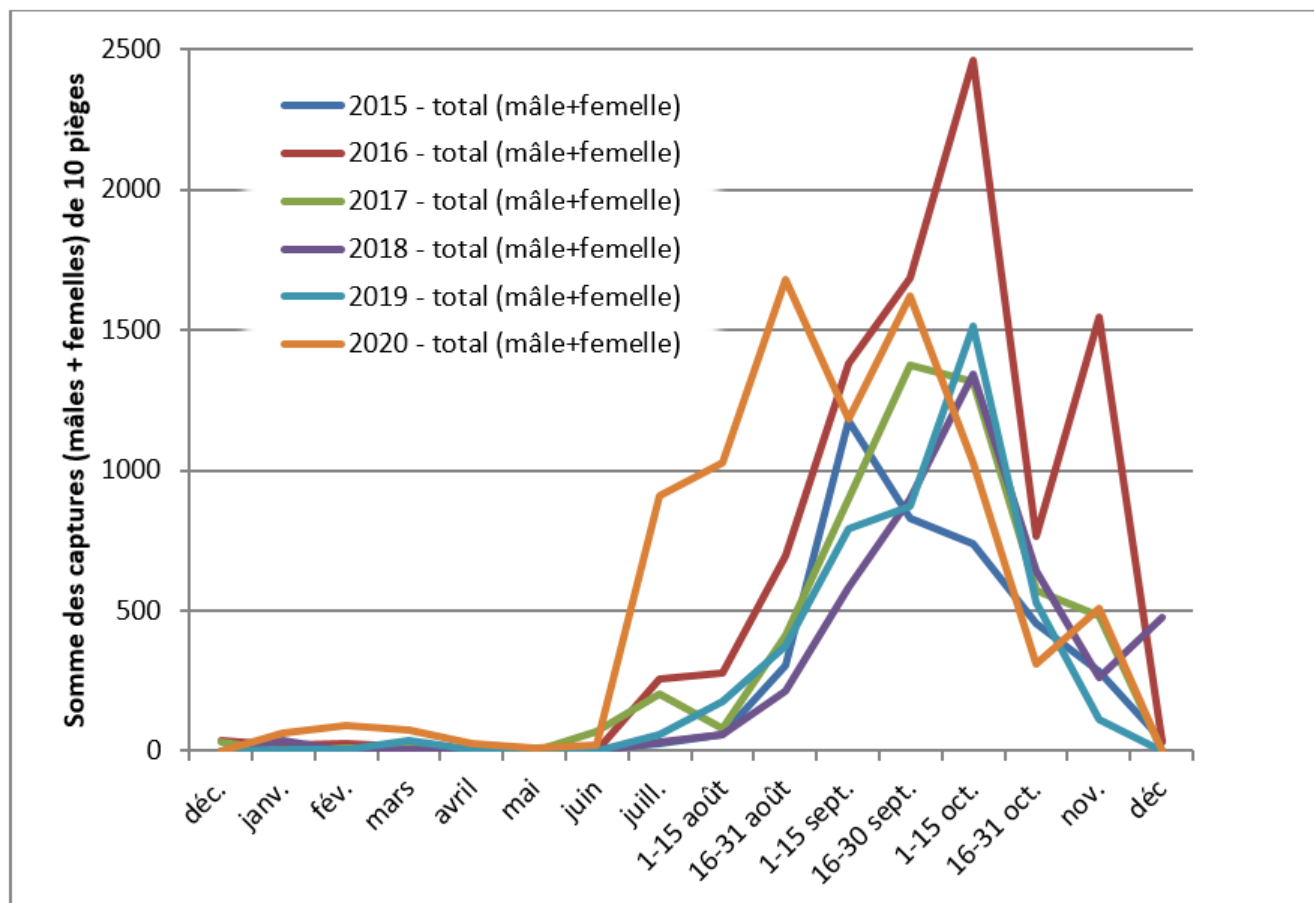


# *Drosophila suzukii* : Activités 2020

- Réseau de piègeage (n=10) tout au long de l'année
- Contrôle des baies durant 6 semaines consécutives
  - Réseau OViti constitué de parcelles à risques du 17 août au 16 septembre
  - Utilisation de la méthodologie de contrôle préconisée par Agroscope (50 baies prélevées sur 5 grappes)
  - Publication des résultats sur AgroMeteo



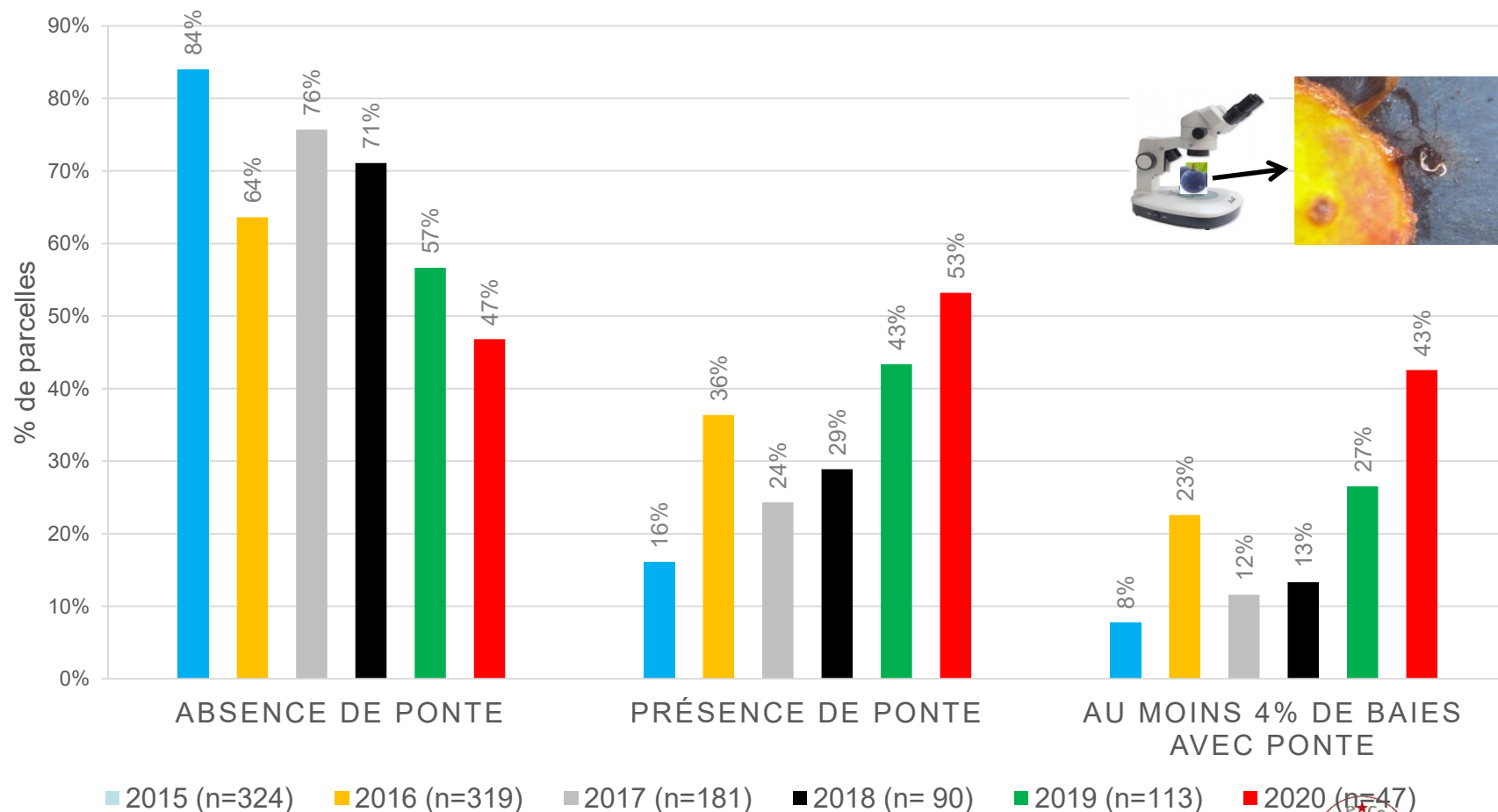
# *Drosophila suzukii* : Suivi du vol



Emplacements des pièges : Vouvry ; Evionnaz ; Charrat ; Leytron ; Châteauneuf ; Grône ; Mollignon ; Miège ; Varen ; Visperterminen

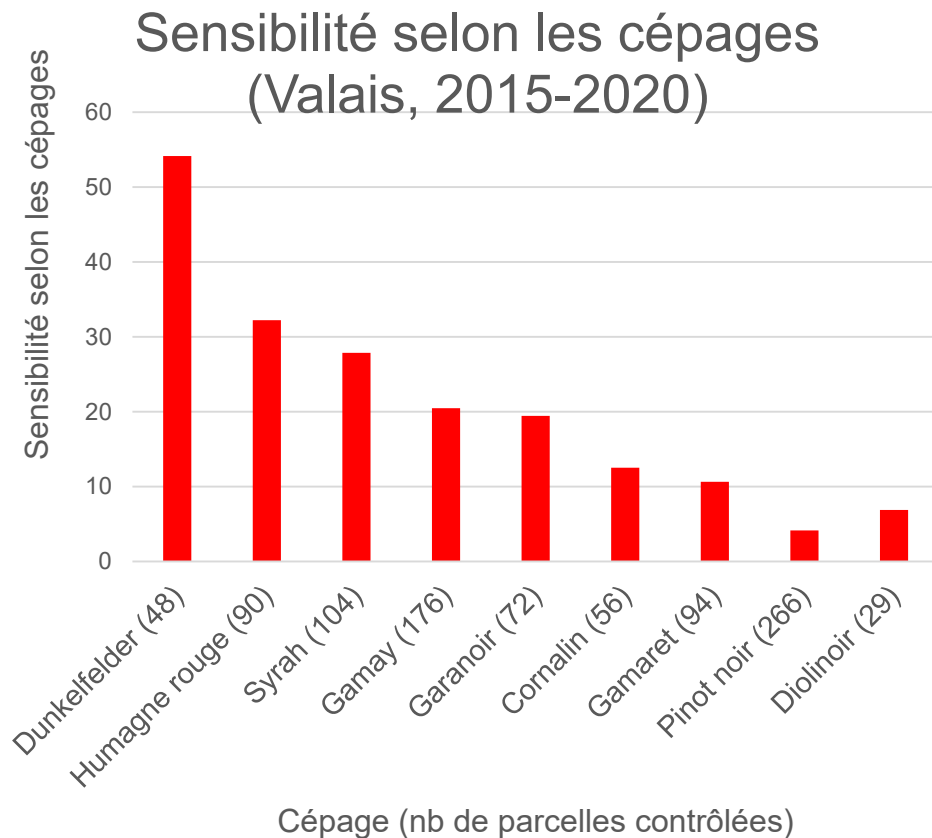
# *Drosophila suzukii* : Contrôle des pontes dans parcelles à risque

Résultat des contrôles de pontes sur baies de raisin pour la période 2015 à 2020

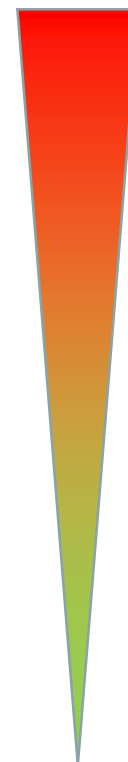


# *Drosophila suzukii* : Contrôle des pontes

- Différentes sensibilités variétales des cépages contrôlés (observations VS 2015 à 2020)



- Dunkelfelder
- Eyholzer Roter
- Humagne rouge
- Syrah
- Gamay
- Garanoir
- Cornalin
- Gamaret
- Pinot noir
- Diolinoir



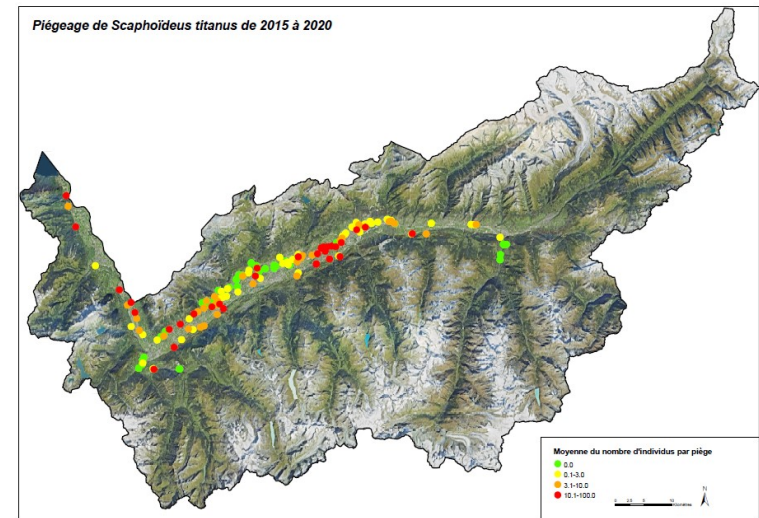
# JAUNISSES DE LA VIGNE

Flavescence dorée et bois noir



# Scaphoideus titanus : Monitoring cantonal

- Etude de la répartition de *S. titanus* en Valais
  - 41 parcelles contrôlées, réparties sur 24 communes entre Visperterminen et Vollèges
  - 1<sup>ère</sup> détection à Visp, Raron, Savièse, Vétroz, Martigny-Combe et Bovernier.
  - Aucune capture constatée pour les communes de Zeneggen, Stalden, Visperterminen, Martigny et Vollèges



# Flavescence dorée : Activités en 2020

- Cours de formation continue sur la reconnaissance des symptômes durant le mois d'août
- Monitoring du vignoble par des membres de Vitival et les collaborateurs de l'OViti entre mi-août et mi-octobre
  - Prospection de 135 ha (2373 parcelles cadastrales) sur 48 communes
- Développement et test d'une app permettant la géolocalisation des parcelles, la saisie de données sur le terrain et le géoréférencement des échantillons





# Flavescence dorée : Résultats monitoring 2020

- 317 échantillons suspects transmis pour analyse à Agroscope
- 109 échantillons positifs au bois noir
- Identification de 2 nouveaux foyers de flavescence dorée
  - Port-VS : foyer de 38 ceps FD<sup>+</sup> dans une parcelle
  - Ardon : 2 ceps FD<sup>+</sup> dans 2 parcelles contigües



# Flavescence dorée : Mesures 1

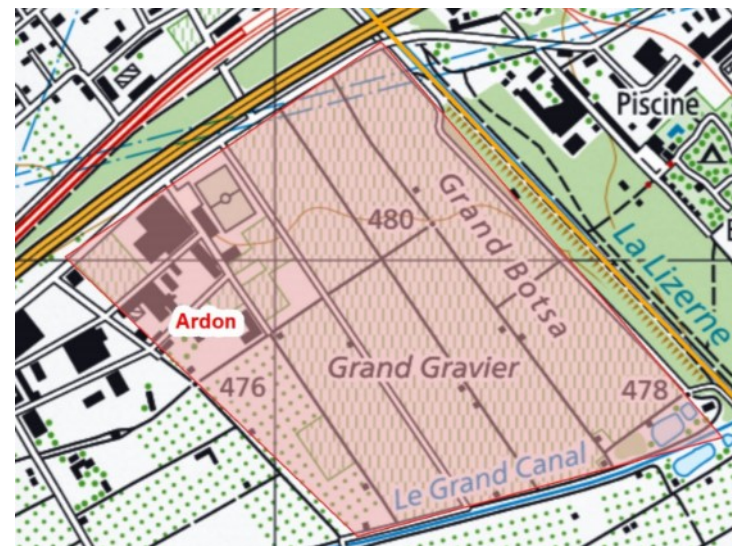
- Mesures détaillées dans la [décision de portée générale du 6 novembre 2020](#)
  - Communes d'Ardon, de Vétroz et de Port-VS déclarées «communes réglementées»
  - Prescriptions relatives à la multiplication et au transfert de matériel végétal de *Vitis* sp.
  - Surveillance accrue du vignoble
  - Lutte obligatoire contre le vecteur



# Flavescence dorée : Mesures 2

## ■ Périmètres de lutte

- Port-VS = tout le territoire communal
- Ardon = secteur du Grand Botza et du Grand Gravier



## ■ Personne de contact : Simone Hofstetter-von Känel

- 027 606 76 52
- [simone.hofstetter-von-kaenel@admin.vs.ch](mailto:simone.hofstetter-von-kaenel@admin.vs.ch)



# Flavescence dorée : Organisation

- Mise en place dans les deux régions concernées d'un groupe de travail,
  - constitué de représentants de la Confédération, du Canton, de la Commune et de la profession.
  - dont les missions sont
    - organiser les traitements dans les périmètres de lutte
    - organiser la surveillance du vignoble des communes réglementées
    - sensibiliser et informer les viticulteurs et d'autres personnes concernées des communes réglementés



# Flavescence dorée : Perspectives futures

## ■ Détection précoce de foyer

- Poursuite du monitoring de l'ensemble du vignoble cantonal avec introduction de l'app
- Prospection annuelle de l'ensemble des vignes sises dans les périmètres de lutte
- Prospection de l'ensemble des vignes des communes réglementées sur 2 ans
- Re conduite des formations sur la reconnaissance des symptômes

## ■ Lutte

- Mise en place et réalisation des traitements contre *S. titanus* dans les deux périmètres de lutte



# Flavescence dorée : Prévention

## ■ Prévention

- **Plantation de matériel sain!**
  - Uniquement avec passeport phyto
  - Traitement à eau chaude systématique en Valais



- **Nettoyage les résidus de feuilles avant le déplacement des machines**



- **Arrachage ceps BN+ pour ne pas masquer l'apparition d'un nouveau foyer de F. dorée**

# Aspects phytosanitaires et climatiques : Faits marquants 2020 en Valais

- Infection primaire du **mildiou** conditionné par les conditions climatiques du printemps
  - Conditions d'infections primaires théoriques réunies le 1<sup>er</sup> et 2 mai
- Période de **floraison** relativement **longue** en raison de température fraîche début juin
  - Localement coulure et millerandage
- **Pression** importante d'**oïdium**
  - Humidités relatives importantes du petit matin
- Identification de **2 nouveaux foyers de Flavescence dorée**
- **Maturation** dans des conditions chaudes et sèches avec stress hydrique modéré à fort
  - **récolte de faible quantité mais de quantité exceptionnelle**



# Plan de la présentation

- Rétrospective de la saison écoulée et perspective
- Projets viticoles
- Préparation de la saison 2021
- Infos concernant les OAS
- Infos concernant l'Office de la viticulture
- Politique vitivinicole





# Projet «Bassin versant de la Lienne»

- Projet 62a (art. 62a LEaux) (2018-2023)
- 22 participants inscrits
- En 2020 : CHF 176'000.- versés aux viticulteurs pour la mise en place de mesures volontaires

  
CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

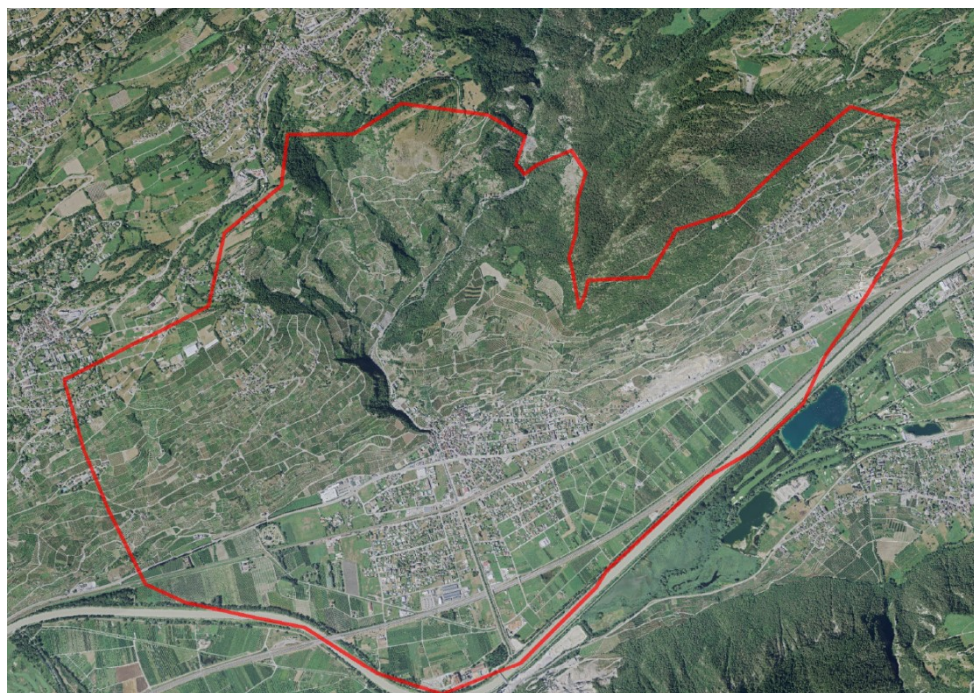
Departement de l'économie et de la formation  
Service de l'agriculture  
Departement für Volkswirtschaft und Bildung  
Dienststelle für Landwirtschaft  
Departement de la mobilité, du territoire et de l'aménagement  
Service de l'aménagement  
Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt  
Dienststelle für Umwelt

**Projet d'amélioration de la qualité  
des eaux de la Lienne**  
Mesures viticoles et arboricoles  
Brochure explicative - Fiches de mesures

Aide aux exploitants: description des contributions et conditions y relatives.

Valable pour : le projet d'amélioration de la qualité des eaux de la Lienne

Mise en œuvre : 2017– 2022



# Projet 62a : Lienne (art. 62a LEaux)

## ■ Mesures obligatoires

- Entretien individuel
- Respect des exigences PER
- Participation à la formation continue
- Local de stockage conforme
- Rinçage à la parcelle et station de lavage
- ...

## ■ Mesures volontaires individuelles

- Bandes herbeuses plus larges d'exigées, p. ex. le long des bisses, des routes, des grilles d'écoulement, ...
- Plantation de cépages résistants (+ enherbement)
- ARBORICULTURE: place de remplissage et de lavage
- ...



# Projets régionaux : Lienne (art. 62a LEaux)


## ■ Procédure 2021


- Inscription avant fin mars 2021 auprès de [stephane.emery@admin.vs.ch](mailto:stephane.emery@admin.vs.ch)

- **Au cours de la saison**

- Entretiens individuels par un vigneron mandaté (Thomas Remondeulaz)
- Choix des mesures
- Signature des conventions
- Mise en place des mesures

La Lienne

 Département de l'économie et de la formation  
Service des Saatchubans  
Departement für Volkswirtschaft und Bildung  
Dienststelle für Landwirtschaft



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

N°

Projet d'amélioration de la qualité des eaux de la  
**Lienne** : mesures viticoles et arboricoles

CONVENTION D'EXPLOITATION

entre l'Etat du Valais, représenté par  
le Service cantonal de l'agriculture

et

Nom de l'exploitation:  
N° exploitation:

Personne de contact:  
Nom :  
Prénom :  
Adresse :  
Téléphone :  
Courriel :  
(si applicable l'exploitant)

Année de signature de la convention: 20.....

Version du 17 septembre 2018

# Projet «VitiSan»

## ■ Le projet «VitiSan»

- s'inscrivait, selon l'art. 77a et 77b de la Loi fédérale sur l'Agriculture (LAgr), dans l'Utilisation durable des ressources naturelles
- Visait à réduire les risques liés à l'utilisation des PPh en viticulture

■ 2019 Esquisse accepté par l'OFAG

■ 2020 Projet détaillé refusé par l'OFAG

■ 2021 Dépôt d'un nouveau en cours



# Projet «Vitisol+»

## ■ Le projet «Vitisol+»

- s'inscrit dans la continuité du projet Vitisol
  - soutien financier dédié aux vignerons souhaitant s'équiper de machines interceps ou équivalentes permettant de se passer totalemment d'herbicide chimique
- ## ■ Projet répondant à une attente, très forte participation
- Sur 95 dossiers déposés, 78 ont été acceptés
- ## ■ Enveloppe financière totale de CHF 400'000.- mise à disposition par le Canton déjà épuisée



Source: Cuma Occitanie

# Plan de la présentation

- Rétrospective de la saison écoulée et perspective
- Projets viticoles
- Préparation de la saison 2021
- Infos concernant les OAS
- Infos concernant l'Office de la viticulture
- Politique vitivinicole



# BILAN D'HIVER ET CONTRÔLES DE SAISON

Transmission de l'information



# Convocation aux activités

- En accord avec le comité de Vitival les convocations pour les réunions d'hiver et les contrôles de saison seront envoyés exclusivement par courriel.
- Le secrétariat de Vitival fonctionne déjà ainsi.
- Penser de fournir votre adresse e-mail actuelle à Vitival ([vitival@agrivalais.ch](mailto:vitival@agrivalais.ch))





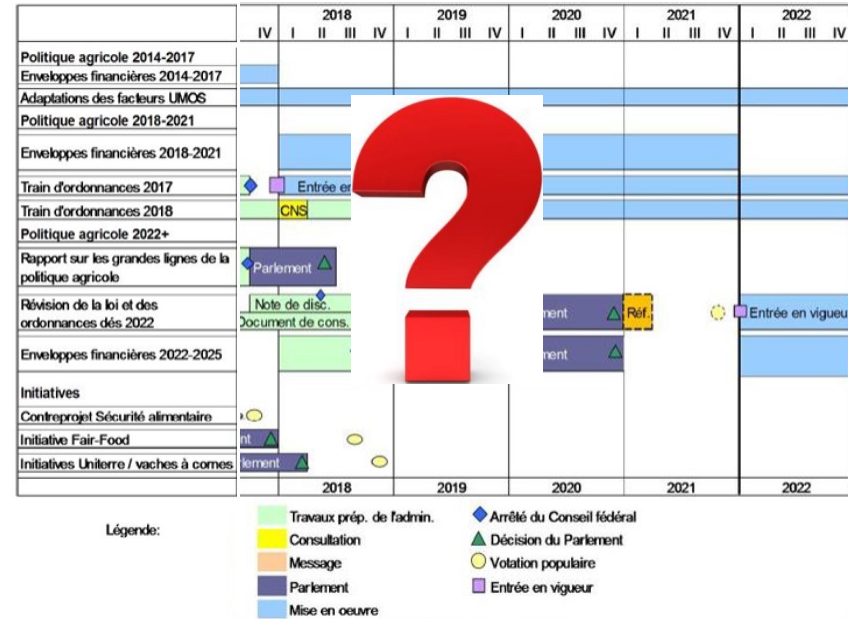
# PA22+ & PAIEMENTS DIRECTS

En bref



# PA22+

- En décembre 2020, renvoi du projet PA22+ par le Conseil des Etats au Conseil Fédéral
- Objet débattu au Conseil national au printemps 2021
- En cas de refus report de l'entrée en vigueur de PA22+ de plusieurs années (01.01.2025?)
- En cas d'acceptation retour du dossier au Conseil des Etats pour un nouveau débat
- Poursuite de la mise en place du projet pilote SAR (Stratégie Agricole Régionale) dans le Valais central axé notamment sur les cultures spéciales



# Contributions à l'efficacité des ressources (CER)

## ■ CER réduction des PPh en viticulture

- Prolongation du programme jusqu'en 2022 (inclus)

Herbicides		Contribution CHF
<b>M1</b>	<b>Non-recours partiel aux herbicides</b> Non-recours aux herbicides entre les lignes : sous le cep, seul un herbicide foliaire est utilisé sur une largeur de 50 cm au maximum	200 par ha et par an
<b>M2</b>	<b>Non-recours aux herbicides</b> Non-recours total aux herbicides	600 par ha et par an
Fongicides		Contribution CHF
<b>M3</b>	<b>Non-recours aux fongicides présentant un potentiel de risque particulier, réduction du cuivre</b> Non-recours aux fongicides de la liste des « produits phytosanitaires présentant un potentiel de risque particulier », à l'exception d'une utilisation d'au maximum 1,5 kilo de cuivre par hectare et par an	200 par ha et par an
<b>M4</b>	<b>Non-recours aux fongicides présentant un potentiel de risque particulier</b> Non-recours aux fongicides de la liste des « produits phytosanitaires présentant un potentiel de risque particulier ». Non-recours au cuivre	300 par ha et par an

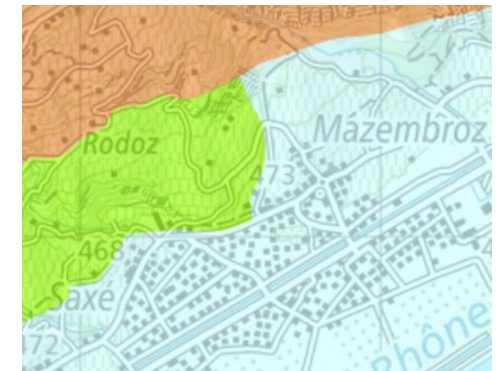
## ■ CER Technique d'application précise (pulvé limitant la dérive)

- Prolongation du programme jusqu'en 2022 (inclus)
- [Formulaire](#) de demande à retourner avec copie de la facture et preuve de paiement avant le 31.08.2021/2022



# ePdir : Nouveautés 2021 de la saisie en ligne des données agricoles

- Dès 2021 paiements directs calculés sur la base
  - des données géoréférencées et non plus sur les valeurs numériques
    - Surfaces dessinées comme base de référence au calcul des surfaces exploitées
  - des pentes officielles fournies par l'OFAG, sauf pour les terrasses (23)
  - des zones agricoles officielles fournies par l'OFAG
- Aucune modification des données fournies par l'OFAG n'est possible!!



# ePdir : Nouveautés 2021 & conséquences pour la viticulture

- Dessin obligatoire toutes les surfaces suivi du logo



- Vérification attentive des nouvelles superficies importées de vos surfaces exploitées
- Plus d'informations sur dans le support [Nouveautés 2021 de l'application de la saisie en ligne des données agricoles](#)

# RÈGLES PER

Changements en 2021



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

# Numéro d'homologation des PPh

## ■ Obligation de noter le numéro d'homologation des PPh utilisés dans le cahier d'exploitation

3. les indications sur le travail du sol, les fumures et les traitements réalisés (produits utilisés, **numéro d'homologation du produit utilisé**, date d'utilisation et quantité appliquée)

## ■ Numéro d'homologation

- composé d'une lettre en majuscule (W, A, B, F, D, I, ...) suivi d'un trait d'union et d'une chaîne de chiffre
- figure obligatoirement sur l'emballage du PPh et dans l'index phyto de l'OFAG

Catégorie de produits:

Fongicide

Titulaire de l'autorisation:

Syngenta Agro AG

Numéro fédéral d'homologation:

W-6219-1

Catégorie de produits:

Acaricide  
Fongicide

Titulaire de l'autorisation à l'étranger:

Bayer Austria GmbH Geschäftsbereich  
für Pflanzenschutz

Numéro fédéral d'homologation:

A-1101

Catégorie de produits:

Bactéricide  
Fongicide

Titulaire de l'autorisation à l'étranger:

industrias químicas del vallés, s.a.

Numéro fédéral d'homologation:

F-5393



# Contrôle pulvérisateur

- Suite à uniformisation avec UE, nouvelles exigences dès 2020
  - Contrôle obligatoire tous les 3 ans
  - Pose d'une vignette autocollante sur le pulvérisateur
  - Documentation obligatoire de l'élimination de l'eau des pulvérisateurs contrôlés par l'autorité de contrôle
- Adaptation des règles PER 2021 comme suit:

## 4.1 Contrôle du pulvérisateur

Les pulvérisateurs à prise de force ou autotractés utilisés pour la protection phytosanitaire doivent être testés au moins toutes les trois années civiles par un service agréé. Les pulvérisateurs qui ont été testés pour la dernière fois avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 doivent être testés de nouveau dans un délai de quatre années civiles. Les pulvérisateurs à prise de force ou autotractés d'une contenance





# Analyse de sol

## ■ Pas de changement, mais reformulation d'une information

**Analyse périodique** de l'état de fertilité au moins chaque 10 ans par un laboratoire agréé et selon des méthodes reconnues.

Carte de visite			Etat de fertilité					
			Eléments assimilables			Eléments réserves		
	pH	MO	P	K	Mg	P	K	Mg
Sol	x <sup>1)</sup>	x	x <sup>2)</sup>	x <sup>2)</sup>	x <sup>2)</sup>	x	x	x

<sup>1)</sup> Uniquement pour les sols pauvres en calcaire

<sup>2)</sup> Lorsque les résultats d'une première analyse complète indiquent une bonne corrélation entre les éléments assimilables et les éléments réserves (max. 1 classe de fertilité de différence), on peut renoncer à l'analyse des éléments assimilables lors des contrôles périodiques suivants.



# PRODUITS PHYTOSANITAIRES & AGROMETEO

Homologation: principales informations



# PPh : Fongicides 1 (source: Agroscope)

## ■ Nouvelle homologation

- **Prestop** de Leu+Gygax (*Gliocladium catenatum*), antagoniste à efficacité partielle contre botrytis, max. 4 applications/ans

## ■ Nouvelles homologations par analogie

- **Pican** de Omya (= Cyflamid) cyflufénamide, contre oïdium
- **Aliton** de Omya (= Vivando) métrafénone, contre oïdium
- **Ghekk**o de Syngenta (= Armicarb) bicarbonate de K, contre oïdium
- **Thiovit liquid** de Syngenta (= Heliosoufre) soufre liquide, contre oïdium

## ■ Anciens produits à nouveau en vente

- **Forum** de BASF (diméthomorphe) + folpet (0.1%), contre mildiou
- **Polyram** de BASF (métirame) contre mildiou, excoriose, rougeot et botrytis
  - Moyennement toxique pour les typhlodromes → restrictions pour les PER et non admis pour le Certificat Vitiswiss



## PPh : Fongicides 2 (source: Agroscope)

### ■ Délai d'écoulement des stocks, délai d'utilisation

Produit	Firme	Matière active	Délai de vente	Délai d'utilisation
Flica	Omya	Quinoxifen + myclobutanil	06.01.2021	06.01.2022
Legend	Omya	Quinoxifen		
Verita	Omya	Fénamidone + fosétyl-Al		
Milord	Bayer	Spiroxamine + tébuconazole	28.02.2021	28.02.2022

# PPh : Fongicides 3 (source: Agroscope)

## ■ Risque lié au ruissellement

- **Prosper de Bayer (spiroxamine)**

- 1 application → réduction du risque de 2 points
- 2-3 applications → réduction du risque de 3 points

## ■ Modification dans la gestion du risque de résistance

- **Ametocradine (produits Orvego et Dominator)**  
nouvellement classé par le FRAC dans QoSI-inhibiteurs (FRAC code 45)
- Ametocradine ne doit plus être géré avec les Qil-inhibiteurs (FRAC code 21) → cyazofamide (Mildicut) et amisulfuron (Lemay)



# PPh : Insecticide/Acaricides (source: Agroscope)

## ■ Nouvelle homologation

- **Movento** de Bayer, contre cochenilles et phylloxéra, max. 2 applications/an, autorisation comme utilisation mineure

## ■ Délai d'écoulement des stocks, délai d'utilisation

Produit	Matière active	Délai de vente	Délai d'utilisation
Mimic	Tébufénozide	10.07.2020	10.07.2021
Envidor	Spirodiclofène	01.07.2021	01.07.2022

## ■ Changement de nom

Ancien nom	Nouveau nom
Huile blanche	Huile blanche Omya



# PPh : Herbicides 1 (source: Agroscope)

## ■ Nouvelle homologation

Produit	Firme	Matière active	Remarque
Siplant	Stähler	Acide gras (acide caprique et caprylique)	<p>Efficacité limitée sur les dicotylédones / monocotylédones pérennes et établis. Répéter le traitement si nécessaire après 5-10 jours.</p> <p>Lors du traitement la culture ne doit pas entrer en contact avec l'herbicide. Nécessité de prévoir un dispositif de protection.</p> <p>Pas de précipitations pendant 4 heures au moins après le traitement.</p> <p>La bouillie doit être appliquée dans les 4 heures suivant le (premier) mélange.</p> <p>Au max. 54 l/ha par parcelle et année.</p> <p>SPE 8: Dangereux pour les abeilles – Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir.</p>



## PPh : Herbicides 2 (source: Agroscope)

### ■ Délai d'écoulement des stocks, délai d'utilisation

Produit	Firme	Matière active	Délai de vente	Délai d'utilisation
Alce	Stähler	Terbuthylazin + Diuron + Glyphosate	31.12.2019	31.12.2020
Basta 150	BASF	Glufosinate	06.01.2021	06.01.2022
Paloka	Omya			
Barala	Omya			
Diquat	Schneiter	Diquat	01.07.2021	01.07.2022
Reglone	Sy, L+G, Ba, St			
Rodeo	Leu+Gygax			



→ L'utilisation d'herbicides à base de glufosinate et diquat n'est prochainement plus possible en viticulture.







# Protection de l'utilisateur lors de la manipulation de et l'exposition au PPh

- Evaluation par le SECO du risque pour les utilisateurs lors de la procédure d'homologation
- Définition des mesures de sécurité figurant désormais dans l'index phytosanitaire pour la viticulture

Noms commerciaux	ES	B	R	PU	N°	Firmes
A Airone				2	15	Andermatt Biocontrol
AHil WG				2	14	Sintagro
Alginure				2	19	Andermatt Biocontrol
Alial 80 WG				2	14	Stähler
Amaline Flow*	20m		6 m	2	16	Syngenta
Amarel Dispers			6 m	2	8	Stähler
Amarel-Folpet DF*	6m		6 m	2	14	Stähler
Amarel cuivre DF*	6m		6 m	3	16	Stähler
Ampexio*	20m		2 p	1	8	Syngenta

Protection de l'utilisateur	Symbole	Préparation de la bouillie	Application (au lieu d'une cabine fermée)	Travaux successifs
Niveau 1	1	  	 	
Niveau 2	2	  	   	 
Niveau 3	3	Voir la notice information du produit		

Signification des pictogrammes pour la préparation de la bouillie, l'application et les travaux successifs:

	Préparation de la bouillie	Application	Travaux successifs
	Couvre-chef fermé	Couvre-chef fermé	Couvre-chef fermé
	Gants de protection à usage unique ou multiple (nitrile ou néoprène) (symbole Erlenmeyer, norme EN 374)	Gants de protection à usage unique ou multiple (nitrile ou néoprène) (symbole Erlenmeyer, norme EN 374)	Gants en nylon ou polyester partiellement revêtus de nitrile ou gants à usage unique
	Tablier à manches longues ou tenue de protection (normes EN 14605, DIN 32781, ISO 27065)	Tenue de protection (normes EN 14605, DIN 32781, ISO 27065)	Habits de travail à manches longues et pantalon long
	Visière ou lunettes de protections (lunettes de vue pas suffisante)	Visière	

Source: Index phytosanitaire pour la viticulture 2020



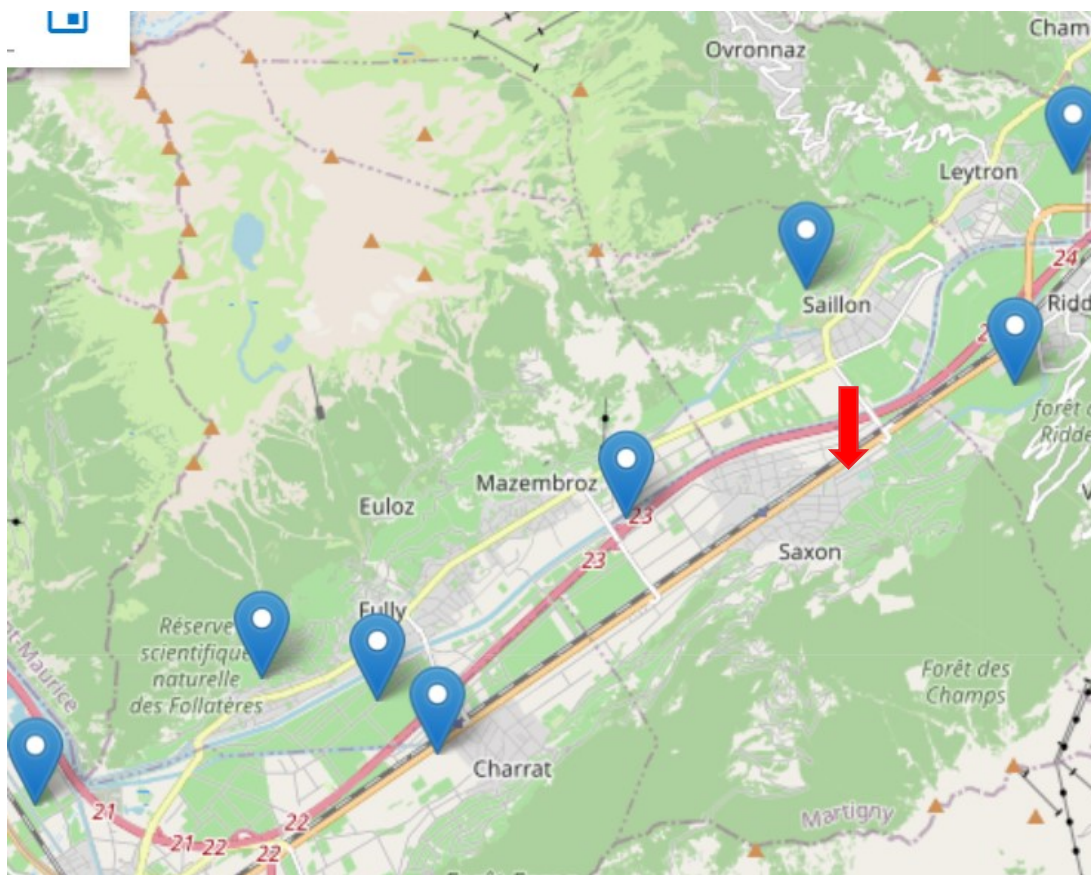
# AGROMETEO : Nouvelle version



- Mise en ligne en décembre 2020
- Phase de test jusqu'à fin février 2021
- Nouveautés
  - AgroMaps : visualisation spatiale et temporelle
  - Graphiques interactifs
  - Deux nouveaux modèles : Le Black rot et la Phénologie vigne
  - Site responsive : adaptation automatique à la taille de l'écran
  - Géolocalisation : propose les 5 stations les plus proches
  - Aide et ressources : FAQ, documents et actualités
  - ...
- Campagne d'information prévue par Agroscope en début de saison
- Prise en main de la nouvelle version à prévoir avant le début des traitements

# AGROMETEO : Nouvelle station

- Mise en service d'une nouvelle station météo dans le vignoble de Saxon
- Coûts d'achat pris en charge par Vitival



# CONTRÔLE PULVÉRISATEUR



# Contrôle pulvérisateur

- 2020 Annulation des contrôles pulvérisateur prévus au printemps en raison du COVID-19
- 2021 Rattrapage du contrôle pour les pulvérisateurs inscrits en 2020 et contrôle des appareils vérifiés pour la dernière fois en 2017 (si la situation COVID-19 le permet)
- Les exploitants reçoivent un courriel informatif.
- Personne de contact: Guillaume Coupy
  - [guillaume.coupy@admin.vs.ch](mailto:guillaume.coupy@admin.vs.ch) ou 027 / 606 76 53



# Contrôle des drones

- 2 stations de contrôle pour drone existantes en CH
  - Agroscope Tänikon en Suisse alémanique
  - Service de l'agriculture du Valais en Suisse romande
- En collaboration avec Agroscope Tänikon, une première série de drones contrôlée durant l'automne 2020 en Valais
  - Objectifs: acquisition des compétences nécessaires par la nouvelle station valaisanne



# PROTECTION DE L'EAU

Rappel et nouvelle recommandation intercantonale



# Respect ORRChim et OPD (1)

- Résultats des contrôles réalisées en 2020 le long des cours d'eau

Catégorie	Longueur contrôlée [km]	Longueur des manquements [km]
Vigne sans paiements directs	8.8	1.4
Vigne avec paiements directs	35.4	10.9
<b>Total</b>	<b>44.2</b>	<b>12.3</b>

- Plus d'1 m sur 4 contrôlés ne respecte pas l'entier des exigences de la protection des eaux
- Manquements concerne 144 exploitants et 371 propriétaires





# Respect ORRChim et OPD (2)

- Dès 2021 contrôle possible du respect des bandes herbeuses le long des routes
- Pour plus d'informations
  - <https://www.vs.ch/web/sca/informations-complementaires>
- Personne de contact en cas de question
  - [stephane.emery@admin.vs.ch](mailto:stephane.emery@admin.vs.ch) ou 027 606 76 06

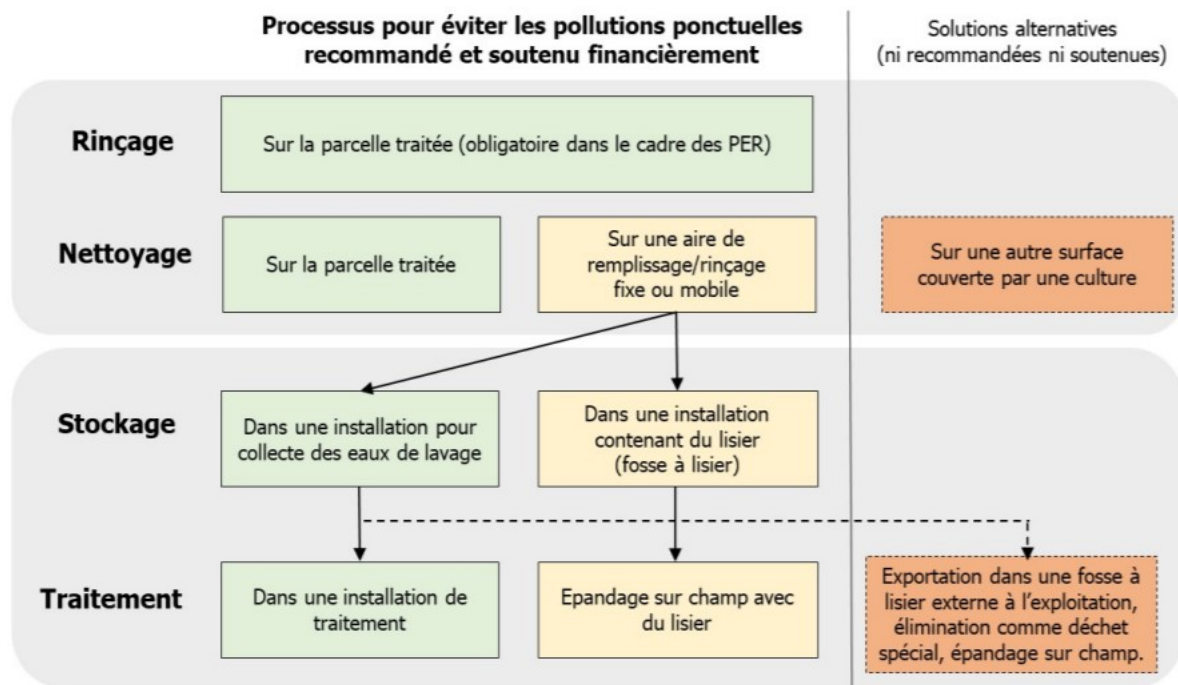




# Recommandation intercantonale

- Recommandation intercantonale concernant le remplissage et le rinçage des pulvérisateurs, ainsi que la gestion des eaux contenant des PPh éditée en octobre 2020.
- Document disponible sous <https://www.vs.ch/web/sca/informations-complementaires>

Source : KOLAS & KVU, octobre 2020



# Places de lavage existantes

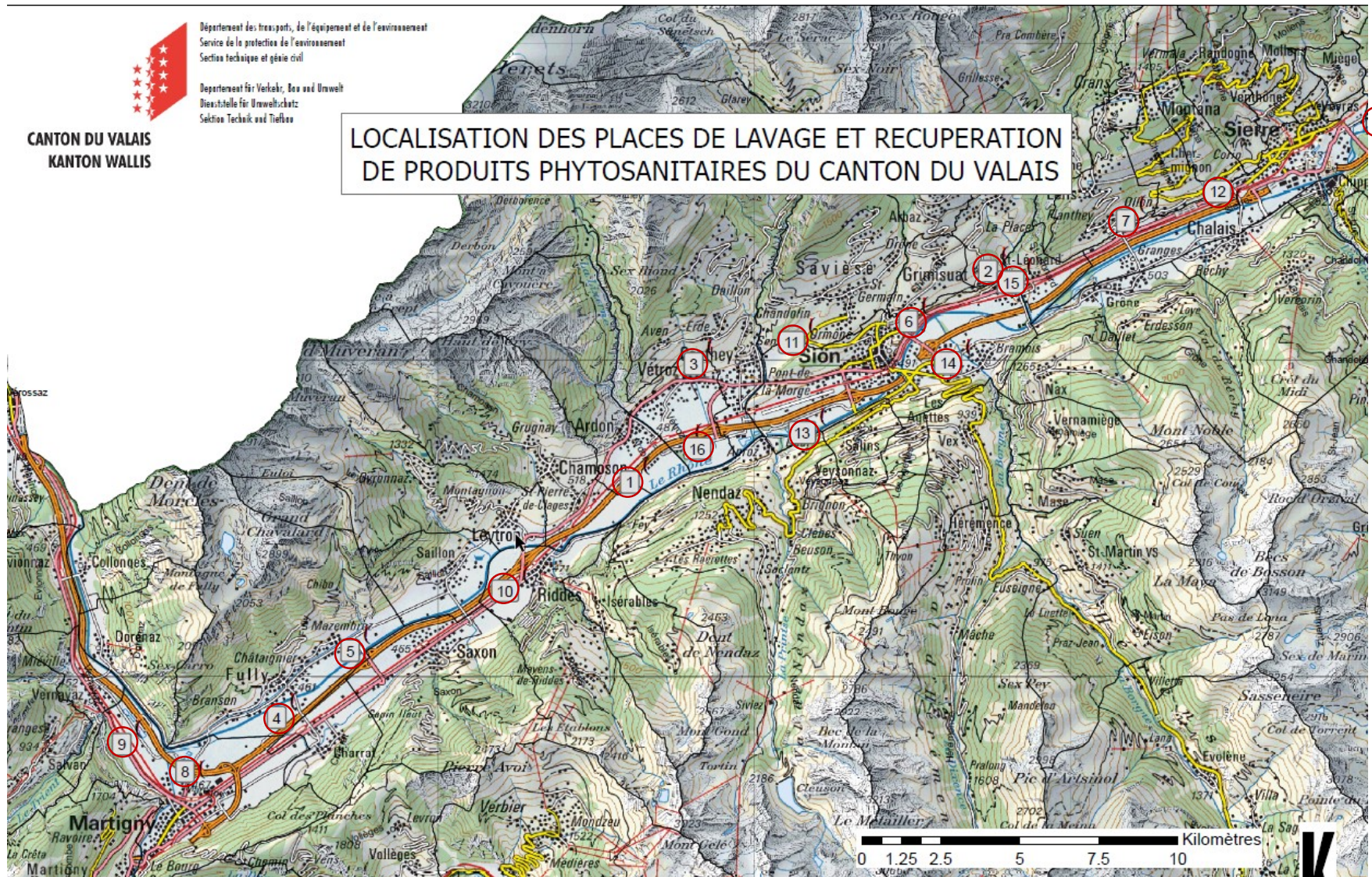


CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement  
Service de la protection de l'environnement  
Section technique et génie civil

Departement für Verkehr, Bau und Umwelt  
Dienststelle für Umweltschutz  
Sektion Technik und Tiefbau

## LOCALISATION DES PLACES DE LAVAGE ET RECUPERATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES DU CANTON DU VALAIS



# Communes sans place de lavage

- Directive de 1989 concernant l'élimination des pesticides dans les eaux résiduaires de traitements agricoles du SEN
  - Pour les communes avec plus de 100 ha de cultures spéciales → obligation de disposer d'une unité de traitement
  - Pour les communes avec moins de 100 ha de cultures spéciales → obligation de collaborer avec une commune voisine équipée
- Courrier d'information transmis le 20.05.19 à toutes les communes
- Réalisation par l'OViti d'une analyse sur les besoins en place de lavage
- Prise de contact avec les communes concernées par le SEN et le SCA durant le 1<sup>er</sup> semestre 2021 (nouvelle législature!!)



# TRAITEMENT PAR VOIE AÉRIENNE

En bref



# Traitement par voie aérienne

- Volonté du Département de soutenir les traitements bio par hélicoptère dès 2021
- Objectif d'avoir quasiment 100% des traitements bio d'ici à 2023
- Accompagnement technique proposé par le SCA en collaboration avec le FiBL



# DOSAGE ADAPTE AU VOLUME FOLIAIRE

Rappel





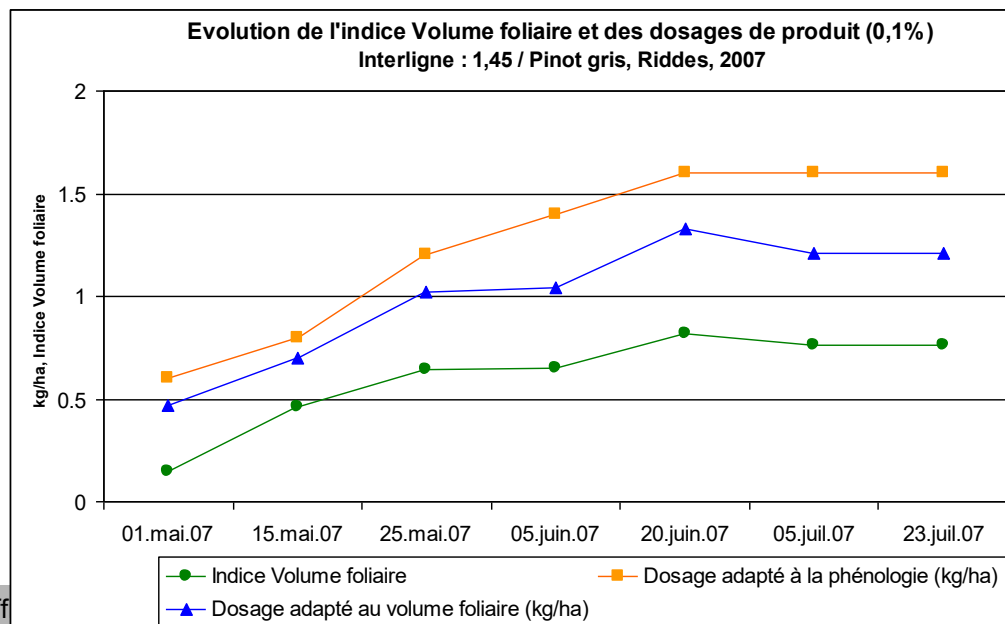
# Dosage adapté au volume foliaire (1)

## ■ Dosage adapté à la phénologie (méthode standard)

- Calcul des doses de PPh en fonction du volume de bouillie appliqué

## ■ Dosage adapté au volume foliaire

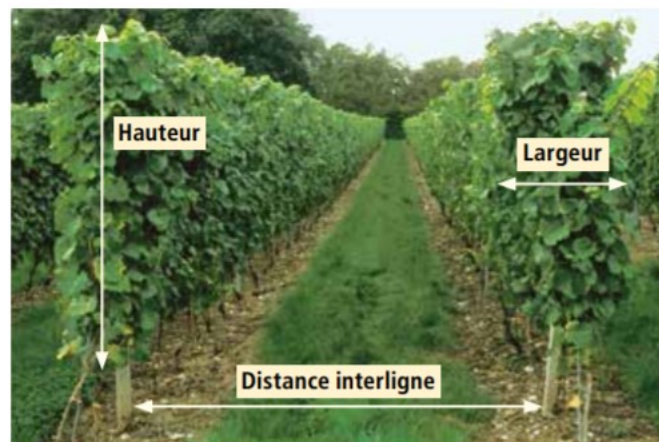
- Adaptation précise du dosage des fongicides à la surface foliaire réelle à protéger
- Diminution de la quantité de produit utilisé tout en garantissant une protection efficace
- Adapté uniquement aux vignes palissées sur fils de fer
- Nécessite des appareils de traitements parfaitement calibrés et adaptés à la culture



# Dosage adapté au volume foliaire (2)

## ■ Marche à suivre

- Calcul du volume foliaire
- Calcul de la quantité des produits
- Calcul de la quantité de bouillie
- Réglage du pulvérisateur



$$\text{Volume foliaire (m}^3\text{/ha)} = \frac{\text{hauteur (m)} \times \text{largeur (m)} \times 10\,000 \text{ m}^2}{\text{Distance interligne (m)}}$$

- ## ■ Mise en œuvre facilitée par un module interactif disponible sur [www.agrometeo.ch](http://www.agrometeo.ch)



AgroMaps

Météorologie

Viticulture

Outils

Dosage adapté

Mesure du potentiel hydrique

# RAPPORT FEUILLE/FRUIT

Rappel



# Rapport feuille/fruit : Rappel

## ■ Prérequis pour Vitiswiss

- Le rapport feuille/fruit doit être équilibré.
- Le rapport surface externe du couvert végétal par kilo de raisin doit être adapté au cépage.

## ■ Exigence légale

- La surface foliaire exposée (SFE) par kilo de raisin produit doit être au minimum d'un mètre carré. (art. 18 al. 2 OVV)



# Rapport feuille/fruit : Rappel

SFE  
insuffisante

H = 40 cm



SFE  
suffisante

H = 90 cm



- Pour plus d'informations sur le sujet voir fiches techniques 2.51 à 2.53 du classeur Viticulture d'AGRIDEA

# NÉOPHYTES



# Néophytes envahissantes

## ■ Les néophytes envahissantes

- sont des plantes non indigènes parvenant à s'établir et à proliférer rapidement
- peuvent générer de grandes pertes économiques pour les exploitations agricoles (dégâts aux infrastructures et concurrence aux cultures)
- peuvent constituer un danger pour la santé (allergie, brûlures, ...)

## ■ Selon législation en vigueur (LcAgr, LcPE, ...) les exploitants tenus de prendre les mesures de lutttes appropriées contre les néophytes envahissantes

## ■ Pour plus d'informations

- <https://www.vs.ch/web/sca/plantes-envahissantes>



# Néophyte : *Ailanthus altissima* (1)

## ■ Ailante glanduleux

- est une néophyte à croissance rapide (4 m/an) et à forte prolifération (drageons + graines)
- provoque des dégâts au infrastructure (mur en pierres sèches, banquettes, ...)
- peut causer de fortes irritations cutanées

## ■ Pour plus d'informations

- <https://www.vs.ch/web/sca/plantes-envahissantes>





# Néophyte : Ailanthus altissima (2)

## ■ En 2017 et 2020

- Prospection du vignoble
- Identification d'une 50aine de zones du vignoble entre Loèche et Martigny avec présence d'ailante glanduleux

## ■ En 2020

- Envoi d'un courrier au 47 propriétaires de vigne concernés, les invitants à prendre les mesures utiles
- Mise sur pied d'un cours de formation continue

## ■ En 2021

- Surveillance de la 50aine de zones identifiées
- Mise sur pied d'un cours de formation continue en allemand

## ■ Rappel : Toute observation de néophytes dans le vignoble doit être annoncé à l'Office de la viticulture

- **Personne de contact:** [pauline.richoz-pilon@admin.vs.ch](mailto:pauline.richoz-pilon@admin.vs.ch) ou 027 606 76 58



# FORMATION CONTINUE

Rétrospectives et perspectives



# Formation continue : 2020

## ■ Cours dispensés en 2020

- Permis de traiter (2 sessions)
- Cours « ordinaires » : taille, ébourgeonnage,...
- Surgreffage
- Gestion néophytes envahissantes dans le vignoble
- Remplissage et rinçage sécurisé dans le cadre du projet 62a – Bassin versant de la Lienne
- Reconnaissance des jaunisses de la vigne



# Formation continue : 2021 (1)

## ■ Formations prévues en 2021

- Permis de traiter (2 sessions)
- Démonstration d'outils intercepts financés dans le cadre du projet Vitisol<sup>+</sup>
- Gestion néophytes envahissantes dans le vignoble (en allemand)
- Cours sur les bonnes pratiques agricoles dans l'application des PPh et la gestion sécurisée du remplissage et du rinçage
- Vie du sol, activité biologique
- Drones, viticulture 4.0, nouvelle plateforme [www.agrometeo.ch](http://www.agrometeo.ch)



# Formation continue : 2021 (2)

## ■ Formations prévues en 2021

- Reconnaissance de la flore en vue d'un enherbement spontané, mais maîtrisé (plantes indésirables <-> plantes à favoriser)
- Reconnaissance des jaunisses de la vigne
- Cours « ordinaires » : taille, ébourgeonnage,...

## ■ Pour plus d'information et inscription

- <https://rapsca-pub.apps.vs.ch>



# Journées d'études viticole et oenologique 2021

- Manifestation organisée sur Vaud tous les 2 ans en alternance avec Agrovina
- Manifestation rebaptisée InnoVino
- Edition 2021 réalisée sous forme vidéo



- Conférences en lignes sous [www.prometerre.ch/innovino](http://www.prometerre.ch/innovino)

# Plan de la présentation

- Rétrospective de la saison écoulée et perspective
- Projets viticoles
- Préparation de la saison 2021
- Infos concernant les OAS
- Infos concernant l'Office de la viticulture
- Politique vitivinicole



# Office des améliorations structurelles (OAS)

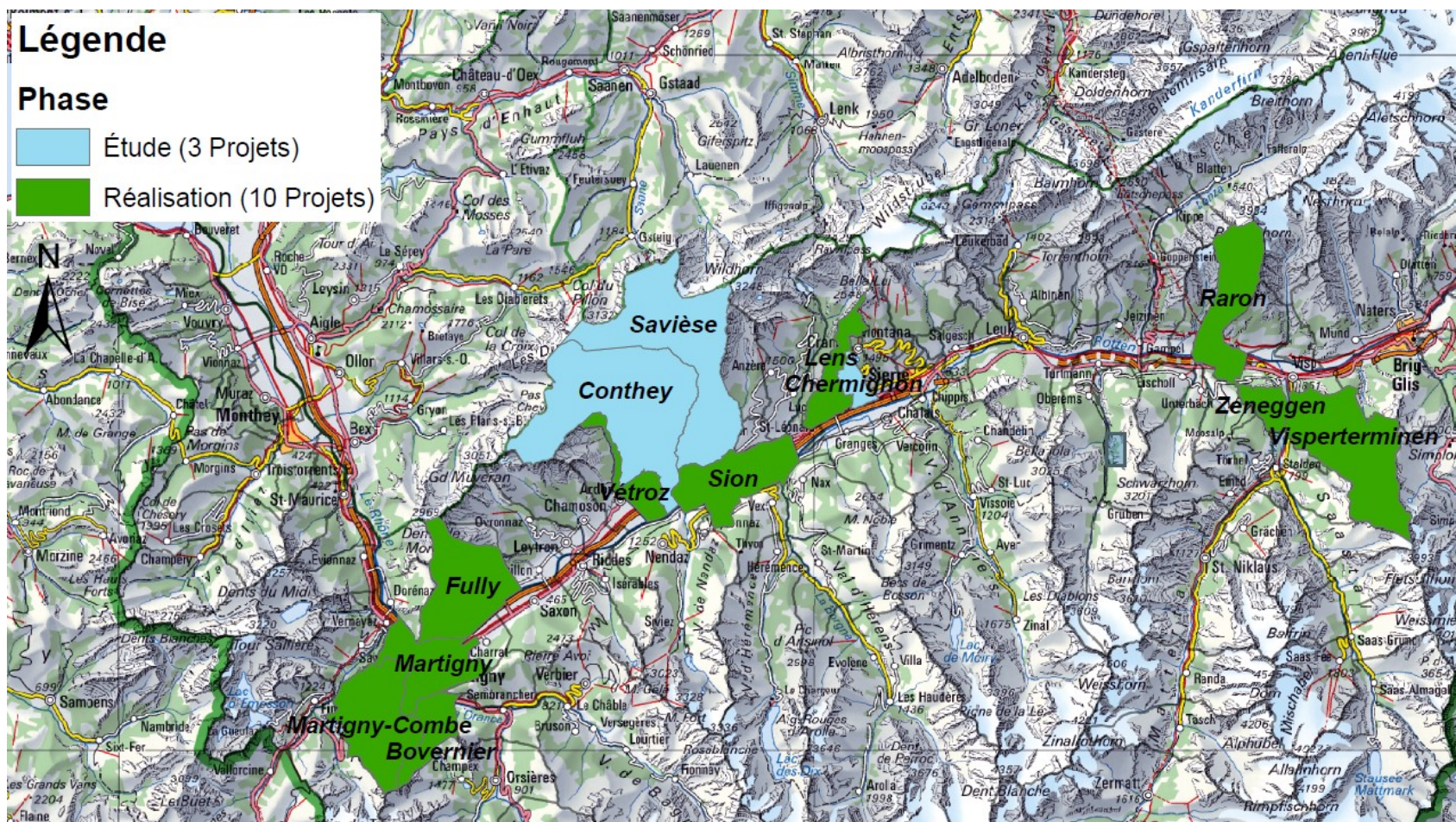
- Soutien de la branche viti-vinicole au travers de 2 axes
  - **Diminution des coûts de production** via la rationalisation et la modernisation du vignoble
    - projet **M**aintien des **V**ignobles en **T**errasses ou **M**VT
    - renouvellement du capital-plant
    - réorganisation du foncier
  - **Création de valeur ajoutée** via la valorisation des produits et des prestations agricoles
    - **P**rojets de **D**éveloppement **R**égionaux ou **P**DR





# Projets MVT en cours

- Volume d'investissement de près de 100 millions
- Près de 900 ha de vignes couvert par les projets en cours



# Amélioration du foncier

## ■ Renouvellement du capital plant

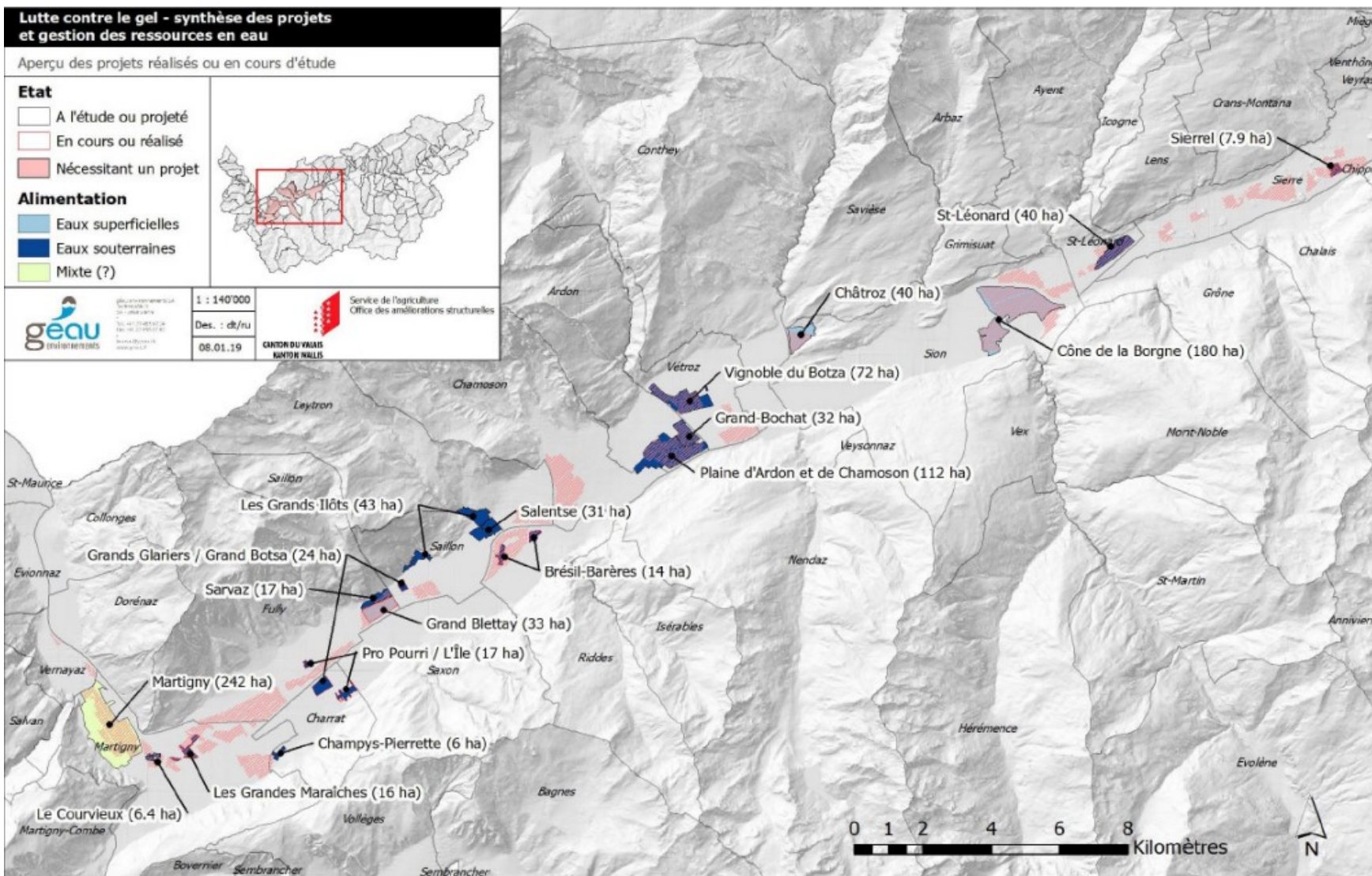
- Coûts des travaux admis au maximum CHF 140'000.- avec forfait à 50% sous forme de crédit d'investissement
- Contact : Office des paiements directs
  - 027 606 78 00 ou [sca-oas@admin.vs.ch](mailto:sca-oas@admin.vs.ch)

## ■ Remaniement simplifié

- Projet de valorisation foncière du vignoble sur base volontaire en cours à Savièse
- Objectif : augmenter la taille des surfaces pouvant être exploitées d'un seul tenant en organisant l'achat et la vente entre propriétaires intéressés
- Pour plus d'info : [Savièse infos de janvier 2021](#)



# Projets irrigation – gel : Etat d'avancement (1)



# Projets irrigation – gel : Etat d'avancement (2)

Situation	Volume d'invest.	Contributions VS	Contributions CH	Crédits d'invest.	Solde à charge
Situation initiale au 15.09.17	48'000'000	12'672'000	12'960'000	9'500'000	12'868'000
Projets engagés au 31.12.2020	5'991'771	1'581'814	1'435'206	314'900	2'659'851
Projets planifiés au 31.12.2020	28'360'000	7'487'040	7'657'200	6'607'880	6'607'880
<b>TOTAL ENGAGE ET PLANIFIE</b>	<b>34'351'771</b>	<b>9'068'854</b>	<b>9'092'406</b>	<b>6'922'780</b>	<b>9'267'731</b>
<b>SOLDE CREDIT CADRE NON PLANIFIE</b>	<b>13'648'229</b>	<b>3'603'146</b>	<b>3'867'594</b>	<b>2'577'220</b>	<b>3'600'269</b>



# Les PDR en Valais



# Plan de la présentation

- Rétrospective de la saison écoulée et perspective
- Projets viticoles
- Préparation de la saison 2021
- Infos concernant les OAS
- Infos concernant l'Office de la viticulture
- Politique vitivinicole



# Service de l'agriculture : Priorités 2021 pour la viticulture

## ■ Activités organisées autour de 3 axes prioritaires

### • Phytosanitaire

- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action phytosanitaire
- Accompagner le développement de la viticulture biologique
- Déposer un nouveau projet d'utilisation durable des ressources naturelles (ex. Vitisol)
- Intensifier les collaborations avec Agroscope

### • Economie viticole

- Orienter la politique viticole cantonale
- Étudier l'opportunité de relancer la thématique AOP-IGP pour les vins au niveau fédéral
- Poursuivre l'amélioration des structures du vignoble

### • Promotion et développement de la stratégie oeno-gastronomie

- Poursuivre et consolider les projets de développements régionaux (PDR)



# Domaines viticoles : Dispositifs démonstratifs

- En 2020 mise en place au Grand-Brûlé d'une parcelle démonstrative réunissant les 6 clones d'arvine inscrits au catalogue national à raison d'une ligne par clone



- En 2020 plantation à Châteauneuf de la parcelle «Orientation bio».
  - Mise en place de diverses modalités d'enherbement au printemps 2021





# Station d'essais décentralisée pour la viticulture et l'œnologie en VS (1)

- Dans le cadre de la réorganisation d'Agroscope, mise en place d'une station décentralisée pour la viticulture et l'œnologie en VS
- Objectifs
  - Intensifier les activités de recherches proches de la pratique
    - Conduite d'essais de recherche sur des thématiques importantes pour le VS sur les domaines du Canton et d'Agroscope
    - Mise en place temporaire de projets spécifiques sous la forme de réseaux de viticulteurs et d'encaveurs en VS
  - Favoriser des collaborations avec d'autres instituts (HES-SO Sion, EPFL Valais, ...)
  - Intensifier la collaboration au niveau du transfert des connaissances
  - Optimiser les coûts d'infrastructure



# Station d'essais décentralisée pour la viticulture et l'œnologie en VS (2)

## ■ Mise en œuvre

- Mise à disposition par Agroscope de chercheurs pour la conception, l'encadrement scientifique et l'évaluation des essais
- Mise à disposition par le Canton de ses domaines viticoles, de sa cave et du personnel technique

## ■ Lancement des activités en **2022**



# Plan de la présentation

- Rétrospective de la saison écoulée et perspective
- Projets viticoles
- Préparation de la saison 2021
- Infos concernant les OAS
- Infos concernant l'Office de la viticulture
- Politique vitivinicole



# Consommation des vins VS et état des stocks

- Baisse de la consommation des vins VS de 40 à 34 millions de litres au cours des 3-4 dernières années
- Conséquence augmentation des stocks s'élevant à 65.6 millions de litre au 31.12.2019, soit 24 mois de consommation
- Renforcement de cette problématique par le COVID-19 en accentuant la pression sur les prix de vente des vins et sur les prix de la vendange

Carmelin Malvoisie du Valais AOC  
2018, Valais, Suisse



**41%**  
Fr. 41.70 au lieu de Fr. 71.70  
Bouteille: Fr. 6.95 au lieu de Fr. 11.9!  
Carton à 6 x 75 cl

Les Clarelles Dôle Blanche AOC Valais  
2019, Valais, Suisse



**40%**  
Fr. 34.95 au lieu de Fr. 58.50  
Bouteille: Fr. 5.85 au lieu de Fr. 9.75  
Carton à 6 x 75 cl

Source: coop.ch/fr/vins-suisse

-26%



Cornalin Valais AOC

CHF 8,49 / 0,75l  
CHF 11,49

-21%



BEST Seller

Fendant du Valais AOC

CHF 4,69 / 0,75l  
CHF 5,95

Source: vinoteca.aldi-suisse.ch



# Mesures de soutien à la viticulture VS en 2020

- Face à cette situation préoccupante, différentes mesures prises par le Canton et/ou la Confédération en 2020
- Mesures visant 3 objectifs
  1. Maintien des liquidités financières chez les acteurs viticoles
  2. Assainissement des stocks de vins AOC
  3. Promotion des vins



# 1. Maintien des liquidités financières

- Anticipation de 2 mois du 1er versement 2020 des paiements directs
  - CHF 8.5 millions pour la viticulture
- Maintien des redevances agricoles 2020 au même niveau que 2019 et report de leur encaissement de mai à septembre 2020, ainsi qu'avancement de la totalité du montant par le Canton
  - CHF 4.7 millions aux 3 interprofessions
- Prise en charge par le Canton des cotisations IVVS 2020 dues à titre privé par les vigneronns et encaveurs à l'IVV pour la promotion des vins suisses
  - CHF 470'236.-
- Report, sur demande, des remboursements des annuités des crédits agricoles et suppression des intérêts moratoires en cas de retard de remboursement



## 2. Assainissement des stocks de vins AOC

- Assainissement des stocks de vins AOC dans le cadre de l'ordonnance fédérale COVID-19 sur le déclassement des vins du 20 mai 2020
- Objectif : déclassement des vins AOC en vins de table
- Mise à disposition par la Confédération d'une enveloppe globale de CHF 10 millions répartis au prorata des surfaces viticoles
- Dépôt de 33 demandes par 21 entreprises VS
- Contribution complémentaire accordée par le Canton pour couvrir toutes les demandes VS
- Clé de répartition du soutien financier entre la Confédération et le Canton

	<b>Volume déclassé [millions de litres]</b>	<b>Montant [millions de franc]</b>
CH	2.1	3.7
VS	2.5	5.0
Total	4.6	8.7



### 3. Promotion cantonale des vins VS

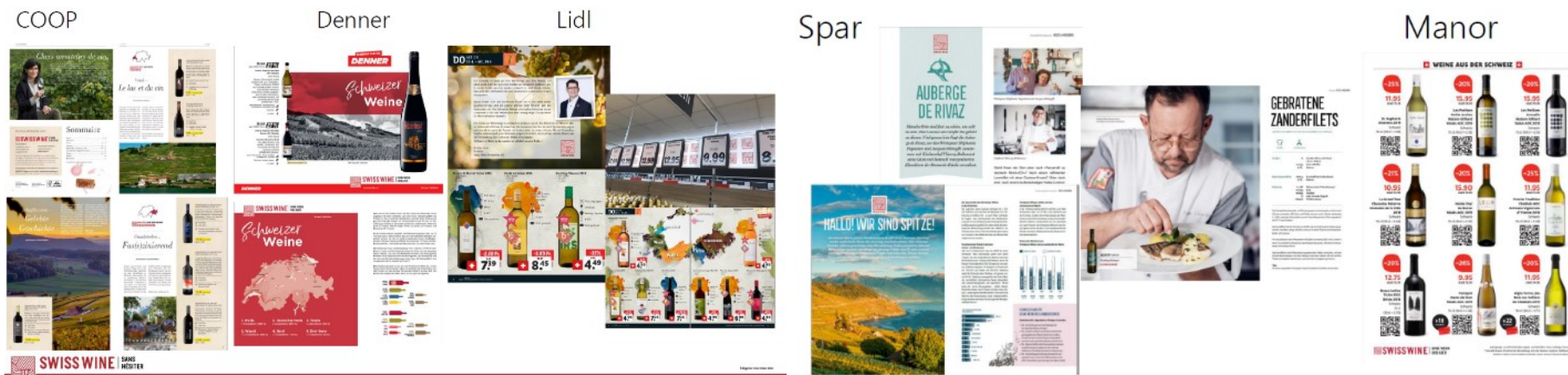
- Soutien en faveur de Valais/Wallis Promotion pour la réalisation d'une campagne de promotion des produits du terroir VS
  - CHF 1.2 millions
- Soutien en faveur de l'IVV pour la réalisation d'une campagne de promotion des vins du VS auprès de l'HORECA hors canton
  - CHF 2 millions
- Soutien à hauteur de CHF 16 millions de l'action Tourisme Valais en faveur des hôtes du canton répartie sur 3 actions promotionnelles
  - Emission de **3 bons d'achat de CHF 30.- pour les propriétaires de résidence secondaire**, dont 1 pour l'achat de vin
  - Offre d'un **bon pour une journée de ski gratuite à l'achat de 12 bouteilles** lors des caves ouvertes 2020
  - Offre d'un **bon de CHF 100.- à faire valoir auprès des commerces et prestataires valaisans** partenaires à cette action dès réservation d'un nombre minimal de nuits consécutives dans un établissement hôtelier





### 3. Promotion fédérale des vins suisses

- En novembre 2019 mise à disposition de la Confédération à Swiss Wine Promotion d'un soutien supplémentaire pour le renforcement de la promotion des vins suisses en grande distribution
- Cofinancement de l'OFAG de ce projet de communication renforcée à hauteur de 50%
- En 2020 mise sur pied de campagnes de promotion par différents acteurs de grande distribution



- Impact au 31.05.2020: +345'000 bouteilles vendues

# Belle saison viticole 2021



Wolfberger ©



Bioactualité ©



IVV©



Keystone, J-C. Bott ©

# Questions ?



- Transmettez vos questions par courriel à [guillaume.favre@admin.vs.ch](mailto:guillaume.favre@admin.vs.ch) jusqu'au 15.03.2021 ...
- ... et recevez une réponse personnelle.